



Présentation
Fédération Française
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Piscines, fosses de plongées et bases nautiques

Equipements • Gestion • Critères • Standards



Sommaire

1 ► La FFESSM	P. 02
2 ► Les objectifs	P. 02
3 ► Le staff	P. 03
4 ► Les fosses et les piscines : introduction	P. 03
5 ► Les fosses	P. 03
6 ► Les piscines	P. 08
7 ► Les Carrières et les bases nautiques aménagées à la plongée	P. 09
8 ► Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	P. 11



1 ► La FFESSM

- Président : **Jean-Louis Blanchard**
- Président adjoint : **Francis Merlo**
- Les commissions :

La technique (plongée bouteille + plongée jeunes et plongeurs en situation de handicap), la photo vidéo, l'environnement et biologie, l'archéologie. La nage avec palmes, l'apnée, le hockey subaquatique, le tir sur cibles subaquatiques, la nage en eau vive, la pêche sous-marine, l'orientation subaquatique.

Médicale, juridique et prévention

Les clubs et licenciés en 2010

N° de région	Les régions	Nombre de clubs	Nombre de licences
01-01	Guadeloupe	56	2 212
01-02	Martinique	43	1 861
2	Atlantique sud	176	10 057
3	Bretagne	228	14 736
4	Corse	94	4 308
5	Cote d'Azur	195	11 139
6	Est	187	12 080
7	Ile-de-France	444	31 300
8	Languedoc	249	12 234
9	Nord	73	5 078
10	Nouvelle Calédonie	20	1 019
11	Polynésie	32	1 592
12	Provence	159	10 033
13	Réunion	50	2 306
14	Rhône-Alpes/Bourgogne-Auvergne	292	17 259
22	Normandie	94	5 981
23	Club France FFESSM	25	520
27	Centre	61	4 444
	Autres	27	1 151
	Total	2 505	149 570

2 ► Les objectifs de la FFESSM

En 2009, il existe 1 500 clubs de l'intérieur, 100 000 licencié(e)s et 250 000 utilisateurs des fosses et piscines. En 2015 l'objectif est de 1 800 clubs, 135 000 licencié(e)s et 300 000 utilisateurs.

Un effort particulier va être réalisé pour permettre l'aide à la création de piscines et de nouvelles fosses conciliant la croissance économique, l'équité sociale (une plus grande place encore aux jeunes et à la féminisation de la plongée) et la gestion de l'environnement (la prise en compte du milieu naturel) pour garantir une meilleure qualité de vie à tous, maintenant et pour les générations à venir.



3 ► Le staff

concernée par les fosses, les piscines, les carrières et les bases nautiques aménagées à la plongée et le CNDS (dossiers FFESSM)

Francis Merlo

Président adjoint de la FFESSM • Président Ile-de-France/Picardie FFESSM
mail : presidentcif@gmail.com • tél : 06 20 79 22 32

Richard Pothier

Chargé de mission Conseiller Technique J.S.
mail : rpothier@noos.fr • tél : 06 61 47 42 04

Jean Marc Broner

Directeur FFESSM
mail : directeur@ffessm.fr • tél : 04 91 33 99 31

Sophie Maes

Secrétaire FFESSM (au siège)
mail : secretariat@ffessm.fr • tél : 04 91 33 99 31

4 ► Les fosses et les piscines : introduction

- **De 2,5 à 5 mètres**, ce sont les piscines classiques pour la plongée.
- **De 5 à 8 mètres**, ce sont les piscines profondes (profondeur nécessaire en général aux plongeurs de 10 mètres).
- **Zone de 10 mètres**, ce sont les fosses destinées à une clientèle intercommunales.
- **Zone de 20 mètres**, ce sont les fosses destinées à une clientèle régionale (voire inter régionale).

Hockey subaquatique

Profondeur **zone des 3 mètres**. Dimensions minimums du bassin : **12 mètres par 21 mètres**. Pour plus de détails, se renseigner à la FFESSM.

Les différents équipements

Les équipements mono activité : ce sont des fosses de plongée, en général de 10 mètres. Ils sont destinées uniquement à la plongée subaquatique. Ces fosses sont ciblées pour une clientèle intercommunale.

Les bassins nautiques : équipements destinés à plusieurs sports nautiques (plongée, natation, water polo, aquagym, handicapés etc..). Ils sont ciblés pour une clientèle communale voire intercommunale.

Les équipements multisports : destinés à la pratique de nombreuses activités aquatiques et autres (piscines, salle de sports, squash, salles de musculation, piscine(s), fosses de plongée etc ...). Les fosses ont plusieurs profondeurs maximum 20 mètres minimum 3 mètres. Leur clientèle pour la plongée subaquatique concerne département et région, (voire inter-régionale).

Pourquoi une profondeur maximum de 20 mètres (en France)?

Compte tenu des paliers de décompression et des groupes qui se succèdent toutes les heures (rentabilité) il est nécessaire d'avoir une régularité dans le fonc-



tionnement, 20 mètres est la profondeur maximum. Pour une profondeur plus importante il faudra limiter sérieusement le temps de plongée.

En France contrairement à certain pays (Belgique, Hollande ...) seul le niveau 1 de plongeur peut être réalisable en milieu artificiel, quelque soit la profondeur de l'équipement.

La sécurité pour les moniteurs de surveillance est meilleure (moins de paliers dans la journée).

Pourquoi une profondeur minimum dans la zone des 3,5 mètres (3 à 4 mètres) ?

Parce que la pratique se fait dans un espace sécurisé pour des plongeurs (débutants, enfants, baptêmes...).

Il est possible d'avoir deux groupes qui travaillent sur le même site sans se gêner: un groupe en surface (nage) et l'autre en profondeur (plongée).

Autres profondeurs

10 mètres est une profondeur intermédiaire permettant une formation pour les clubs ayant déjà un entraînement piscine et de bonnes possibilités pour l'entraînement en apnée.

Les gestionnaires des équipements

- Les communes.
- Les intercommunalités.
- Les privés (en général sur les grandes installations).

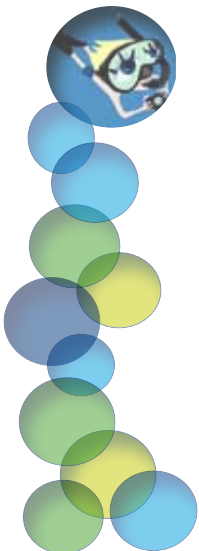
5 ► Les fosses de plongée (avec zone de faible profondeur)

La clientèle

- Les clubs (plongée bouteille et apnée). C'est la principale clientèle.
- Les baptêmes et les niveaux 1 (formation des débutants).
- Les formations et l'entraînement pour l'apnée.
- Les formations et l'entraînement pour les niveaux 2, 3, 4.
- Les remises à niveau.
- Les plongeurs en situation de handicapés.
- Les groupes (CE, centres aérés, 3^{ème} âge).
- Les scolaires (à partir de la 6^{ème}).
- Les «pros» et la clientèle privée des moniteurs d'état extérieurs au bassin (après accord).
- Les pompiers, la police et les militaires (les formations et l'entraînement).

Les standards

- Le(s) bassin(s) profond(s) 10 à 20 mètres.
- La zone de faible profondeur (zone de 3,5 mètres).
- Le local et le(s) compresseur(s), voire bouteilles tampons (en fonction de la clientèle attendue).
- Le local de surveillance pour les moniteurs.
- Le local du matériel pour le stockage de celui-ci (attention au matériel humide).





- L'infirmerie (elle peut être commune avec les autres activités mais l'accès est obligatoire pendant l'activité plongée, apnée).
- La salle de cours pour les formations et les réunions (indispensable pour une activité autant théorique que pratique, cette salle peut être en commun avec d'autres activités)
- Le matériel spécifique : bouteilles, détenteurs, gilets stabilizing jackets, palmes, masques, tubas.
- Shortys ou combinaisons de plongée si la température des bassins n'est pas suffisante.
- Attention à l'éclairage pour les fosses.
- Produits d'hygiène.
- Vestiaires hommes et femmes.

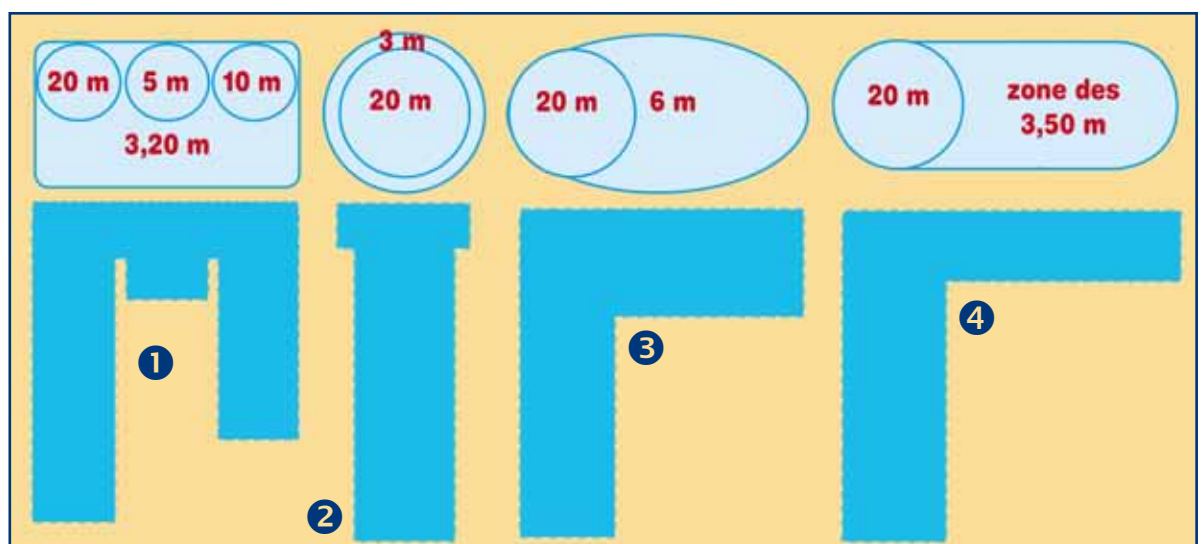
Répartition de la clientèle

Les débutants de toutes nos disciplines constituent la majeure partie de notre clientèle. D'où l'intérêt d'associer à toutes les fosses, une zone de profondeur de 3,5 mètres et une surface la plus grande possible.



Exemples de formes de bassins réalisées à ce jour (vue de dessus et en coupe)

- Les formes 1 et 4 sont les mieux adaptées au point de vue fonctionnelles et sécuritaires.
- La forme 1 peut être allégée, mais en gardant la fosse de 20 mètres et la zone de 3,2 mètres en entier.
- La forme 2 a une zone de faible profondeur de trop petite surface.
- La forme 3 présente sa petite profondeur à 6 mètres (espace non sécuritaire pour les baptêmes et les initiations).

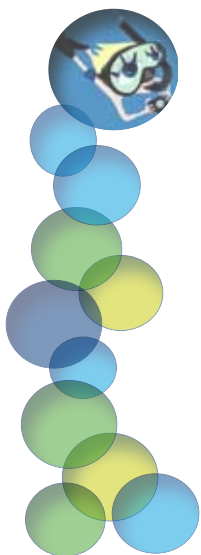




Fosse de Civaux (région de Poitiers) profondeur maxi 20 mètres



Fosses de Villeneuve-la-Garenne (région Ile-de-France) 20, 10, 5 et 3,2 mètres



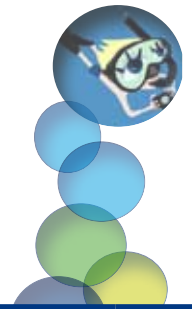


Les fosses de plongée répartition chiffrée

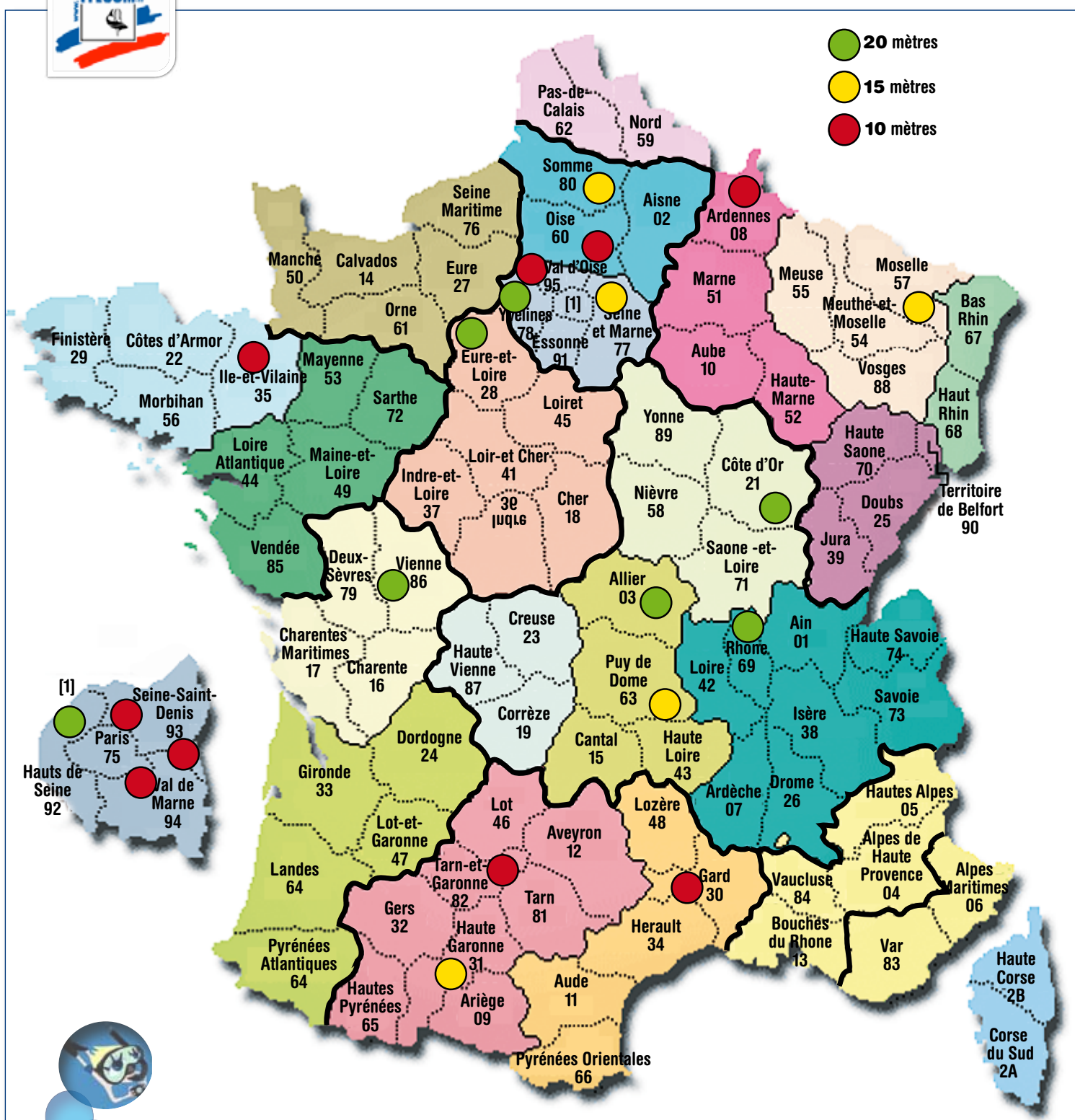
Bilan de l'existant en aout 2010

- 7 fosses de 20 m
- 5 fosses de 15 m.
- 9 fosses de zone de 10 m.

Soit **21 fosses**



	Régions	Départements	CP	Ville	Nom	Prés de	Adresse	Téléphone	Gestionnaire	Profondeurs	Petites profondeurs	Surface en m3
1	Ile-de-France	Yvelines	78 172	Conflans	Fosse de Plongée	Paris Nord	Rue Dunant	01 39 72 02 20	Vert Marine	20 m	5m et 1,3 m	90 m2
2	Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92 390	Villeneuve-la-Garenne	Fosse de Plongée	Paris Nord Ouest	Bld du Général de Gaulle	01 40 85 81 28	UCPA	20 m	5m et 3 m	300 m2
3	Auvergne	Allier	34100	Saint-Victor	La Loue	Montluçon	Parc des Sports de la Loue	04 70 08 26 60	Carilis	20 m		
4	Centre	Eure-et-Loir	28	Chartres	L'Odyssée	Chartres	Rue Général Beyne	02 37 25 33 33	Vert Marine	20 m	6m et 3,5 m	
5	Poitou Charente	Vienne	86	Civaux	Abysséa	Poitiers	Route fond d'Orveau	05 49 48 09 09	Vert Marine	20 m	5 m	84 m2
6	Rhône Alpes	Rhône	69	Meyzieu	Les Vagues	Lyon	10 av. Jean Jaurès	04 72 02 65 87	UCPA	20 m	6 m	
7	Bourgogne	Côte d'Or	21000	Dijon	Grand Dijon	Dijon	12 rue Alain Bombard	03 80 27 04 60	UCPA	20 m	6 m	
									Total	7		
8	Ile-de-France	Val-de-Marne	94220	Charenton	Fosse Plongée	Paris Est	4 bis av. Anatole France	01 43 68 27 72	Commune	15 m	5 m	
9	Picardie	Somme	80021	Amiens	Le Nautilus	Amiens	25 rue Léo Lagrange	03 22 44 44 66	Commune	15 m	3 m	
10	Auvergne	Puy-de-Dôme	63113	Clermont Ferrand	Pierre de Coubertin	Clermont ferrand	rue Pierre de Coubertin	04 73 17 6070	Groupe de Communes	15 m		
11	Lorraine	Moselle	57160	Creutzwald	Tour de Plongée	Metz	69 rue de la Gare	03 87 29 20 25	Groupe de Communes	15 m		25 m2
12	Midi Pyrénées	Haute Garonne	31446	Ramonville	Tuamotu	Toulouse	Rue Hermès	05 61 73 86 07	Argonaute	15m		
									Total	5		
13	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93000	Bobigny	Centre Nautique J. Brel	Paris Est	20/38 rue Auguste Delaune	01 48 49 88 90	Cemecos	10 m	5 m	
14	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93066	Saint-Denis	Centre de la baleine	Paris Est	3 Avenue Jean Moulin	01 48 21 01 48	Commune	10 m	3 m	
15	Ile-de-France	Val d'Oise	95100	Argenteuil	Youri Gagarine	Paris Ouest	65 rue Nord	01 39 82 00 92	Commune	10 m	5 m	
16	Ile-de-France	Essonne	91200	Boussy St Antoine	Thamatos	Paris Sud	1 rue Rochopt	01 69 84 22 50	Equalia	11 m		
17	Picardie	Oise	60057	Beauvais	Aquaspace	Beauvais	Avenue Dassault	08 10 00 40 66	Commune	10 m	3,8 m	
18	Champagne	Ardenne	08190	Givet	Aqualudique Rivéa	Chaleroi	Route de Beauraing	03 24 40 58 50	Vert Marine	10 m		36 m2
19	Languedoc Roussillon	Gars	30900	Nîmes	Némausa	Nîmes	120 avenue de la Bouvine	04 66 70 98 80	UCPA	11 m		28 m2
20	Midi Pyrénées	Tarn-et-Garonne	82400	Golfech	Aquagold	Agen	Place du Padouen	05 63 29 60 60	Groupe de Communes	10 m		36 m2
21	Bretagne	Ile-et-Vilaine	35000	Rennes	Gayeulles	Rennes	Avenue de Gayeulles	02 23 62 27 40	Commune	10 m		
									Total	9		



6 ► Les piscines

La clientèle «plongée des piscines»

Les clubs (plongée bouteille et apnée) : baptêmes et niveaux 1, préparations des autres niveaux, entraînements et remises à niveaux.

- Nage avec palmes • Hockey subaquatique • Tir sur cible • Photo et cinéma
- plongeurs en situation de handicap.

Les autres : la clientèle privée des «pros» • Les étudiants du secondaire • Les formations pour les pompiers, la police douanes, armée • etc...



Les standards

- La profondeur minimum 2,5 mètres.
- La profondeur idéale zone 3,5 mètres.
- Les mini fosses zone 5 mètres.
- Pour la nage avec palmes les contraintes sont les mêmes que pour la natation
- Le local et le(s) compresseur(s) voire bouteilles tampons (en fonction de la clientèle attendue.)
- Le local du matériel pour le stockage de celui-ci (attention au matériel humide)
- L'infirmerie (elle est commune avec les autres activités mais l'accès est obligatoire pendant l'activité plongée, apnée ..)
- La salle de cours pour les formations et les réunions (indispensable pour notre activité autant théorique que pratique (cette salle peut être en commun avec d'autres activités)
- Le matériel spécifique : bouteilles, détenteurs, gilets stabilizing jackets, palmes, masques, tubas
- Shortys ou combinaisons de plongée si la température des bassins n'est pas suffisante.
- Produits d'hygiène.

7 ► Les carrières et les bases nautiques aménagées pour la plongée

- Lieux de prédilection pour l'entraînement à la plongée subaquatique, la nage avec palmes, l'orientation subaquatique en milieu naturel et l'apnée.
- Elles réunissent une clientèle de plongeurs régionaux voire inter régionaux
- Elles permettent l'entraînement de notre activité sans tenir compte des contraintes de la mer (météo, marées, coûts et temps de déplacement).



- En fonction de la profondeur, elles présentent la possibilité de faire passer des niveaux de plongeur, voire de moniteur.

Carrière aménagée de Becons-les-Granits dans le Maine-et-Loire (Angers)



La clientèle des carrières et bases nautiques aménagées pour la plongée

- Les clubs (plongée bouteille et apnée) de la région et des régions limitrophes.
- Les groupes
- Les pompiers, la police et l'armée (la formation et l'entraînement)
- Les «pros» et leurs clientèles privées
- Les baptêmes et niveau 1 et les formations des débutants.
- Les formations et l'entraînement des niveaux 2,3,4.
- La formation des moniteurs.
- Les examens niveaux 1, 2, 3, 4 en fonction de la profondeur maximum.
- Les remises à niveau en milieu naturel.
- Les opérations baptêmes et premières plongées en milieu naturel.

Les standards

- Disposer de plusieurs zones : une zone de faible profondeur (zone de 3,5 mètres) et des zones 10 mètres, 20 mètres et 30 mètres minimum...
- Des pontons type Bécons-les-Granits pour chacune des zones de profondeur
- Un petit bateau de sécurité.
- Le local et le(s) compresseur(s), voire bouteilles tampons (en fonction de la clientèle attendue), plus un compresseur Nitrox.
- Le local de surveillance et d'accueil pour les moniteurs et le personnel.
- Le local du matériel pour le stockage de celui-ci (attention au matériel humide).
- L'infirmerie.
- Vestiaires hommes et femmes.



- La salle de cours pour les formations et les réunions (indispensable pour une activité autant théorique que pratique).
- Le matériel spécifique : bouteilles, détenteurs, gilets stabilizing jackets, palmes, masques, tubas, le matériel Nitrox.
- Des combinaisons de plongée (humides et étanches).

8 ► LE CNDS : Centre National pour le Développement du Sports

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est un établissement public national. Le CNDS est placé sous la tutelle du ministre chargé des sports, qui fixe les orientations générales de son action. Son conseil d'administration est composé de représentants de l'Etat, du mouvement sportif et des collectivités territoriales, ainsi que de personnalités qualifiées.

Quelles sont les dépenses subventionnables, comment est calculé le montant de la subvention ?

Seuls peuvent être retenus au titre de la dépense subventionnable, les éléments contribuant à la pratique sportive ou à son développement.

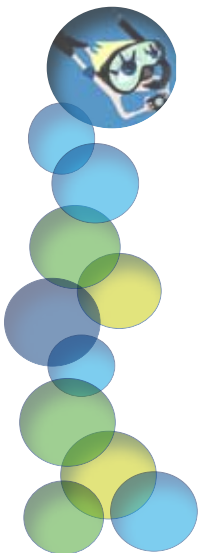
Le montant de la subvention du CNDS est calculé en appliquant au montant de la dépense subventionnable, le taux de financement ne pouvant excéder 15% (exceptionnellement 20%).

Comment sont choisis les projets financés par le CNDS ?

- En fonction de l'exploitation du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES - www.res.jeunesse-sports.gouv.fr).
- En fonction des plans de développement pluriannuels des fédérations sportives, notamment les schémas directeurs des équipements sportifs que ces fédérations établissent.

Quels sont les critères d'attribution des subventions ?

- L'intérêt pour l'aménagement du territoire dans le domaine sportif ; à ce titre, les projets conçus dans un cadre intercommunal sont privilégiés.
- L'intérêt pour le sport de haut niveau et l'organisation de compétitions et manifestation sportives.
- L'intérêt pour le développement de la pratique sportive en club, notamment ce qui concerne l'accès à la pratique sportive des «publics ciblés» : jeunes des quartiers urbains sensibles, jeunes filles et femmes, personnes handicapées, familles.
- L'intérêt au titre des objectifs de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de la santé par le sport.





Exemple de projets soutenus en 2010 par la FFESSM et ayant aboutis

Régions	Départements	Communes	Porteurs de projet	Intitulés du projet	Fédérations	Montant subventionnable	Demande subv. CNDS	CNDS obtenu
Alsace	67 Bas-Rhin		Comité Départemental du Bas-Rhin - Etudes et Sports Sous-Marins	Acquisition d'une gravière et aménagements divers	Etudes et Sports Sous-Marins	485 000 €	100 000 €	80 000 €
Ile-de-France	77 Seine-et-Marne	Lagny-sur-Marne	Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire	Construction d'une fosse à plongée	Etudes et Sports Sous-Marins	1 900 000 €	380 000 €	81 000 €
Auvergne	43 Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	Construction d'une piscine de l'agglomération du Puy en Velay	Etudes et Sports Sous-Marins, Natation, Triathlon	17 538 105 €	1 500 000 €	1 100 000 €
Nord-Pas-de-Calais	59 Nord	Louvroil	Communauté d'Agglomération de Maubeuge / Val-de-Sambre	Centre Aquatique Intercommunal	Etudes et Sports Sous-Marins, Natation	16 411 600 €	1 000 000 €	800 000 €
Pays de La Loire	49 Maine-et-Loire	Saint-Barthélemy-d'Anjou	Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou	Réhabilitation et construction de bassins au Complexe Sportif de la Venaiserie	Etudes et Sports Sous-Marins, Natation	3 200 551 €	640 110 €	640 000 €

Les codes de notations du CNDS pour les fédérations

- National ou régional : A*
- Départemental : B*
- Commune ou intercommune : C*
- Sans intérêt : Z*

* + un numéro d'ordre dans chaque catégorie.

**Pour plus de renseignements
vous pouvez vous adresser à**

Richard Pothier
rpothier@noos.fr

06 61 47 42 04

